

# OPSSQ

ORDRE PROFESSIONNEL DES  
SEXOLOGUES DU QUÉBEC

// RAPPORT ANNUEL  
2016 - 2017

//

## TABLE DES MATIÈRES

<b><u>1</u></b>	Lettres de présentation	<b><u>11</u></b>	Garantie contre la responsabilité professionnelle
<b><u>2</u></b>	Rapport de la présidente	<b><u>11</u></b>	Comité de l'inspection professionnelle
<b><u>4</u></b>	Rapport de la directrice générale	<b><u>14</u></b>	Comité sur l'exercice de la sexologie
<b><u>6</u></b>	Rapports des activités du conseil d'administration	<b><u>14</u></b>	Comité de la déontologie
<b><u>8</u></b>	Les principales résolutions du conseil d'administration	<b><u>15</u></b>	Développement professionnel continu
<b><u>9</u></b>	Comité de la gouvernance	<b><u>15</u></b>	Comité sur le règlement sur une activité de formation pour l'évaluation des troubles sexuels
<b><u>9</u></b>	Comité des finances et audits	<b><u>16</u></b>	Rapport du bureau du syndic
<b><u>9</u></b>	Comité d'évaluation	<b><u>17</u></b>	Comité de révision
<b><u>10</u></b>	Comité de la formation des sexologues	<b><u>17</u></b>	Conseil de discipline
<b><u>10</u></b>	Reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis	<b><u>17</u></b>	Exercice illégal et usurpation du titre
<b><u>10</u></b>	Délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	<b><u>18</u></b>	Renseignements généraux
<b><u>11</u></b>	Délivrance des permis ou des certificats de spécialiste	<b><u>20</u></b>	États financiers

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationale du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN : format imprimé : 978-2-9814857-5-5

//

## LETTRES DE PRÉSENTATION

---

### QUÉBEC, OCTOBRE 2017

.....

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Stéphanie Vallée**

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

---

### MONTRÉAL, OCTOBRE 2017

.....

M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée  
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

**Nathalie Legault**, sexologue

---

### MONTRÉAL, OCTOBRE 2017

.....

M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

**Nathalie Legault**, sexologue



## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

**La rédaction du rapport annuel de l'Ordre est un moment privilégié qui nous offre l'opportunité de faire le bilan du travail accompli. L'exercice 2016-2017 a été marqué par le déploiement de nombreuses actions issues des orientations de la première planification stratégique de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, dont voici les principales.**

### ENCADRER LA PROFESSION

L'Ordre est à finaliser l'indispensable réglementation pour accomplir sa mission de protection du public et maintenir et développer la compétence des sexologues. En effet, deux règlements d'importance pour la profession sont entrés en vigueur, soit le Code de déontologie des sexologues et le Règlement sur une activité de formation des sexologues pour l'évaluation des troubles sexuels.

L'obtention de cette attestation de formation par les sexologues éligibles est primordiale, car elle vient garantir au public que le professionnel détient une formation reconnue ou son équivalence pour évaluer les troubles sexuels, au sens des troubles mentaux, qu'il maîtrise le langage commun utilisé dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines et qu'il est en mesure, si nécessaire, de communiquer les conclusions de son évaluation de manière appropriée.

Le programme d'inspection professionnelle s'est poursuivi pour une deuxième année en intégrant des visites dans les milieux, permettant ainsi aux membres d'améliorer leur pratique. Finalement, la norme d'exercice sur le développement professionnel continu a été adoptée et la première période de référence s'est amorcée en octobre 2016.

### DÉVELOPPER LA PROFESSION

L'OPSQ s'est activé à sensibiliser les ministères concernés sur le champ d'exercice du sexologue et les activités qui lui sont réservées. **Or, malgré de nombreuses démarches, il s'avère que les sexologues ne sont toujours pas intégrés dans les activités qui leur sont réservées et le public est, soit privé de ses services, ou soit évalué pour les problématiques de sexualité par des professionnels ne détenant pas toutes les compétences pour le faire.**

Nous avons également travaillé à obtenir la réserve de deux activités supplémentaires inscrites au PL21 pour lesquels les sexologues sont dûment formés et compétents, mais malheureusement non accrédités, soit: *évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse et déterminer un plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergé dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation.* Ces démarches se poursuivront durant la prochaine année.

**Ces états de fait nous apparaissent fort préoccupants, particulièrement pour la clientèle des centres jeunesse et leur famille. Nous espérons vivement que la prochaine année verra une application concrète des lois professionnelles en regard de la profession de sexologue au sein du réseau de la santé et des services sociaux de même que l'ajout des activités réservées sollicitées pour que le public vulnérable soit réellement protégé en matière de santé sexuelle.**

### S'IMPLIQUER DANS DES ENJEUX SOCIÉTAUX

L'OPSQ a participé aux travaux de modernisation du premier volet du Code des professions portant sur l'admission et la gouvernance du système professionnel en acheminant des commentaires à la commission des institutions dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques portant sur ce projet

de loi. Les mesures visant à assurer une meilleure protection du public ainsi qu'à renforcer la saine gouvernance des ordres professionnels ont été saluées.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons accueilli la décision de la ministre de la Justice d'inclure les dispositions portant sur l'inconduite sexuelle aux travaux du Code des professions. Déjà l'an dernier, l'Ordre avait informé la ministre que le rehaussement du seuil des sanctions imposées pour les infractions d'inconduites sexuelles par des professionnels nous apparaissait comme une excellente opportunité d'affirmer à la population un message clair de protection du public. L'OPSQ a donc formulé des recommandations pendant la consultation spécifique portant sur le sujet en regard des libellés pour que ceux-ci tiennent compte non seulement des actes commis, mais également de leur contexte et des conséquences sur les victimes. Nous recommandons aussi que la réalité de la diversité sexuelle soit considérée, de même que d'autres actions encouragées, telles que la prévention et les mesures d'accompagnement des contrevenants.

L'OPSQ a pris position et fait parvenir ses commentaires sur le PL99, projet de loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse en matière d'exploitation sexuelle **pour insister sur la pertinence d'offrir des services sexologiques en amont de cette problématique, au moment où elle se produit et en suivi pour les victimes comme les perpétrateurs par les professionnels compétents à intervenir.**

Lors de la consultation des partenaires nationaux du ministère de la Santé et des services sociaux sur les meilleures pratiques en CHSLD, l'OPSQ a notamment rappelé que la vie sexuelle, intime et relationnelle des personnes s'inscrit dans un continuum de vie et que l'hébergement en soin de longue durée doit en tenir compte et offrir un contexte d'expression de ces besoins qui soit sécuritaire et respectueux pour tous, les personnes hébergées et le personnel.

Finalement, l'Ordre a offert au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un cadre de référence qui s'articule autour des besoins des élèves et des milieux éducatifs pour la réalisation des apprentissages essentiels en éducation à la sexualité en milieu scolaire, cadre qui exige quand un élève a un diagnostic en santé mentale ou neuropsychologique et des besoins particuliers en matière de sexualité, l'évaluation par un sexologue pour s'assurer d'interventions adéquates et non préjudiciables.



---

## REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes remerciements à toute l'équipe de l'OPSQ. Dirigés avec brio par Madame Isabelle Beaulieu, directrice générale et secrétaire, les employés et bénévoles de la permanence ont réussi encore une fois cette année l'exploit de maintenir de hauts standards de qualité dans l'accomplissement de leurs tâches et mandats et permis que la mission de protection du public soit réalisée en tout temps avec diligence.

Je souhaite également remercier les membres de ma région électorale de m'avoir permis au printemps 2016 de continuer le travail amorcé au sein de l'OPSQ pour un mandat de 3 ans. Finalement, je remercie les membres du conseil d'administration qui par leur précieuse collaboration, présence, écoute et implication, de même que par leur vote de confiance, ont joué un rôle essentiel dans mon désir de poursuivre mes activités au sein de l'OPSQ à titre de présidente.

---

**Nathalie Legault**  
**Présidente**



## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

**L'équipe de la permanence de l'Ordre et les membres des comités se sont affairés cette année à mettre en application le plan d'action découlant de la planification stratégique 2016-2020 de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec. C'est en lien avec les enjeux stratégiques que vous seront présentés les principaux accomplissements de cette année.**

### ENCADREMENT DE LA PROFESSION

L'Ordre a de nouveau atteint ses cibles en matière d'inspection professionnelle, exercice pendant lequel il a sensibilisé les sexologues à compléter leur entente de transfert de dossiers lors d'une cessation de services, puisqu'il s'agit d'une nouvelle disposition pour les sexologues.

La permanence qui, pendant l'exercice, a répondu à près de 200 demandes de soutien déontologique et de clarification de leur compréhension des normes de pratiques et des règlements, constate le souci des sexologues d'exercer en fonction des normes de pratique. La formation portant sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation offerte d'abord en projet pilote, puis de façon formelle aux membres est venue répondre aux besoins exprimés par les sexologues et observés par la permanence et les inspecteurs sur le terrain.

Finalement, l'Ordre poursuit ses travaux de rédaction de guide explicatifs sur la tenue des dossiers et les cabinets de consultation, le Code de déontologie ainsi que l'évaluation sexologique. Nous soutenons les sexologues dans leur compréhension du Règlement sur une attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels. À cet effet, nous avons offert une rencontre d'information ainsi qu'un document question-réponse actualisé à deux reprises sur le sujet.

### GOVERNANCE ET GESTION

En matière de gouvernance et de gestion, un comité de finances et d'audits a été mis sur pied pour veiller à l'administration rigoureuse des ressources.

Sur le plan des ressources humaines, une syndique ad hoc a été nommée et deux nouveaux inspecteurs engagés à la fin de l'exercice pour être en mesure de réaliser le prochain programme d'inspection.

Ainsi, après trois années de déploiement soutenu des instances de l'Ordre nécessitant l'embauche de personnel et le recrutement de membres de comités, nous estimons que nous avons atteint un portrait représentatif des activités de notre ordre professionnel. La gestion des ressources financières sera ajustée en conséquence dans les prochaines années afin de remplir notre mission de protection du public et maintenir la qualité des services offerts à la population et aux sexologues.

### PROMOTION DE LA PROFESSION

Les collaborations et participations aux différentes tables et comités interprofessionnels de la santé et de la santé mentale et des relations humaines ont été multipliées dans le but d'informer les différents publics sur les compétences distinctives des sexologues et de leurs secteurs d'activités.

L'Ordre siège depuis cette année au comité aviseur sur l'implantation des projets pilotes en éducation à la sexualité. À ce titre, il fait la promotion de la pertinence d'inclure des sexologues au projet. Nous avons aussi contribué, avec 14 ordres professionnels de la santé et des services sociaux et en collaboration avec le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), à l'implantation du modèle de pratique collaborative adaptée aux besoins des personnes hébergées en CHSLD et présenté le rôle du sexologue et son implication dans l'offre de soins et de services en CHSLD. Un kiosque a également été tenu lors de la Rencontre provinciale sur l'arthrite et à la soirée d'informations « Le cancer de la prostate » du Centre de recherche du CHUM. Une conférence

portant sur la profession de sexologue a été donnée à plus de 300 courtiers en assurances collectives dans le cadre des journées de formation continue offertes par la compagnie Humania.

En matière de communication aux membres, l'Intranet de l'Ordre est continuellement alimenté avec des nouvelles relatives à la sexologie. L'infolettre bimensuelle diffuse aux membres les informations sur les nouveautés de l'Ordre (règlements, événements, comités, etc.) ainsi que sur plusieurs nouvelles importantes concernant la pratique en sexologie.

---

## DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Le premier Colloque de l'Ordre « Regards contemporains sur une sexualité diversifiée » a été un franc succès. Près de 175 sexologues étaient présents pour faire le point sur les nouvelles réalités sexologiques.

Nous avons poursuivi notre arrimage avec le département de sexologie de l'UQAM concernant nos travaux sur le Règlement sur les équivalences de l'Ordre en lien avec la réforme du baccalauréat en sexologie.

Plusieurs projets se font en collaboration avec les ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines, notamment ceux visant à départager les interventions qui sont de la psychothérapie et celles qui n'en sont pas ainsi que ceux visant à établir les bases de l'évaluation d'une personne atteinte d'un problème de santé mentale attesté. Ces travaux dont les conclusions sont forts attendus se poursuivent pendant le prochain exercice.



---

## REMERCIEMENTS

L'équipe de la permanence et les bénévoles engagés ont su relever les défis reliés à la croissance rapide des activités de l'Ordre cette année. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur dévouement envers leur profession et la protection du public ainsi que pour leur rigueur dans l'accomplissement de leurs mandats.

Je remercie aussi la présidente et les membres du conseil d'administration pour leur confiance et leur appui, leur engagement constant ainsi que leur souci de saine gouvernance.

---

**Isabelle Beaulieu**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire**

//

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du Code des professions et l'adoption des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Le conseil d'administration de l'Ordre est composé de six administratrices, dont la présidente, élue au suffrage des administrateurs élus le 18 juin 2016. Parmi ces six administratrices, 4 ont été élues lors de la tenue des premières élections de l'Ordre en 2016 et deux administratrices ont été nommées selon les dispositions de l'article 5 des dispositions transitoires des lettres patentes constituant l'OPSQ. Le conseil d'administration est également composé de deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Au cours de cet exercice financier, le conseil d'administration a tenu 10 réunions ordinaires.

**L'assemblée générale annuelle aura lieu le 21 octobre 2017 à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.**



**Le conseil d'administration.** De gauche à droite : Sorely Marin, Renée Pichette, Nathalie Legault, Claude Otis, Michel Paquette, Julie Rouleau et Mylène Faucher.

---

### LISTE DU PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2017

- Isabelle Beaulieu, directrice générale et secrétaire
- Marie-Chantal Raïche, adjointe administrative
- Annick Bourget, chargée d'affaires professionnelles
- Annabelle Marsan (en remplacement de Sarah Tessier), chargée d'affaires professionnelles
- Francine Michaud, syndique
- Francis Laroche, syndic adjoint
- Jamy Ryan, inspecteur

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2017

ADMINISTRATRICES ÉLUES	RÉGION ÉLECTORALE	SECTEUR D'ACTIVITÉS	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT	DURÉE DU MANDAT	PRÉSENCES
Nathalie Legault	02- Hors région métropolitaine de Montréal	Clinique	18 juin 2016	2019	3 ans	10/10
Mylène Faucher	01- Région métropolitaine de Montréal	Recherche Intervention	27 août 2016	2017	1 an*	4/8
Renée Pichette	01- Région métropolitaine de Montréal	Clinique	18 juin 2016	2019	3 ans	9/10
Martine Côté vacance au 31 mars	01- Région métropolitaine de Montréal	Recherche Intervention	18 juin 2016 au 4 février 2017	2019	3 ans	3/7

ADMINISTRATRICES NOMMÉES EN FONCTION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES DES LETTRES PATENTES	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT	DURÉE DU MANDAT	PRÉSENCES
Sorely Marin	30 novembre 2013	2017	3 ans	10/10
Julie Rouleau	28 septembre 2013	2017	3 ans	10/10

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT	DURÉE DU MANDAT	PRÉSENCES
M <sup>e</sup> Michel Paquette	28 septembre 2013	2017	3 ans	10/10
Claude Otis	18 juin 2016	2019	3 ans	7/9

<sup>1</sup> Conformément à l'article 26 du Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec

//

2016-2017

## LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DÉLIVRANCE DE PERMIS

- Il a délivré des permis de sexologue.
- Il a procédé aux radiations du tableau des membres pour non-paiement de la cotisation.
- Il a reçu la démission au tableau des membres.

### EN MATIÈRE D'AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- Il a adopté les procès-verbaux des réunions.
- Il a adopté le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle d'octobre 2016.
- Il a adopté les prévisions budgétaires 2016-2017.
- Il a déterminé les frais pour les étudiants associés.
- Il a adopté les états financiers audités pour 2015-2016 par la firme Poirier et associés pour adoption par les membres à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre.
- Il a déterminé de confier le mandat des audits financiers de l'Ordre au cabinet Poirier et Associés, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, pour l'audit des états financiers de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2017 en vue que celui-ci soit confirmé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.
- Il a désigné Nathalie Legault, Isabelle Beaulieu, Renée Pichette et Sorely Marin à titre de signataire des effets bancaires.
- Il a adopté les états des dépenses et des revenus mensuels.
- Il a approuvé les augmentations salariales des employées de l'Ordre.
- Il a déterminé le salaire du syndic adjoint et de la syndique ad hoc.
- Il a déterminé le montant de l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels.
- Il a procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire.

### EN MATIÈRE D'AFFAIRES LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

- Il a adopté le projet de règlement sur une activité de formation des sexologues pour l'évaluation des troubles sexuels afin de le transmettre à l'Office des professions du Québec pour approbation.
- Il a adopté le programme d'inspection professionnelle 2017-2018.
- Il a déterminé les délais pour effectuer la demande d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels à partir de la mise en vigueur du règlement pour les sexologues qui exercent cette activité.

### EN MATIÈRE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, D'ORIENTATION ET DE PRISE DE POSITION

- Il a adopté la norme d'exercice sur le développement professionnel continu et sa première période de référence, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 mars 2018.
- Il a adopté le document sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire intitulé « Besoins des élèves et des milieux scolaires dans le contexte de la réalisation des apprentissages essentiels en éducation à la sexualité : Réflexion sur les risques de préjudices pour la population et sur les ressources compétentes ».
- Il a adopté la lettre de commentaires de l'Ordre sur le PL98 - Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel.
- Il a adopté la lettre de commentaires de l'Ordre relativement au projet de loi 99 – loi modifiant la loi sur la protection de la jeunesse.
- Il a adopté la lettre de commentaires relativement au projet de modification du règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel – volet états financiers et de la faire parvenir à l'Office des professions.
- Il a adopté les Commentaires de l'OPSQ - Consultation dans le cadre du Groupe de travail sur la formation initiale donnant accès aux permis des ordres professionnels.

---

## EN MATIÈRE DE NOMINATION ET DE MANDATS

- Il a nommé Luc Sirois, Marylaine Léger et Anne-Marie-Bérard à titre de scrutateurs pour les élections de mai 2016.
- Il a élu Nathalie Legault au poste de présidente de l'Ordre pour un mandat de 3 ans.
- Il a élu Sorely Marin au poste de vice-présidente de l'Ordre.
- Il a déterminé que le mandat de Martine Côté, élue dans la région 1 – région métropolitaine de Montréal, secteur recherche intervention serait de 3 ans.
- Il a coopté Mylène Faucher à titre d'administratrice au poste d'administrateur pour la région Métropolitaine de Montréal, secteur recherche-intervention, pour un mandat d'un an.
- Il a nommé monsieur Francis Laroche à titre de syndic adjoint pour un mandat de 3 ans.
- Il a reconduit le mandat de la syndique, madame Francine Michaud, pour un deuxième mandat de 3 ans.
- Il a nommé madame Geneviève Labelle à titre de syndic ad hoc pour la durée du traitement de ses dossiers.
- Il a nommé mesdames Pascale Robitaille, Magali Bélanger et Joannie Heppell à titre de membres du comité d'équivalences et d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels.
- Il a nommé Alexander McKenzie, Luc Sirois et Rachel Walliser à titre de scrutateurs pour les élections de mai 2017.

## // COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Le comité de la gouvernance a comme mandat de doter l'OPSQ de procédures de saine gouvernance. Il s'est réuni une fois au cours de l'exercice visé pendant lequel l'organigramme de l'Ordre a été amorcé.

---

### COMPOSITION DU COMITÉ

- Nathalie Legault, sexologue, présidente
- Renée Pichette, sexologue, administratrice.
- Martine Côté, sexologue, administratrice jusqu'en janvier 2017

## // COMITÉ DES FINANCES ET AUDITS

Le comité de finances et d'audits a été créé durant l'exercice. Son mandat est d'exercer un rôle de vigie et d'émettre des opinions sur la santé financière de l'OPSQ, incluant la gestion de ses actifs financiers, de formuler des recommandations sur les pratiques de gestion financière et d'examiner toute autre question à la demande du Conseil d'administration. À cet effet, il a pu recommander l'adoption des états financiers audités, les prévisions budgétaires et les augmentations salariales. Il se penche actuellement sur une politique de placements.

---

### COMPOSITION DU COMITÉ

- Isabelle Beaulieu, sexologue, directrice générale et secrétaire
- Sorely Marin, sexologue, vice-présidente
- Claude Otis, administrateur nommé

## // COMITÉ D'ÉVALUATION

Le comité d'évaluation a comme mandat de déterminer les modalités d'évaluation de la direction générale, du conseil d'administration et de la présidente et de procéder à celles-ci. À cet effet, le comité a procédé à l'évaluation annuelle de la directrice générale et secrétaire. Le comité s'est assuré que les membres du conseil d'administration procèdent à leur auto-évaluation.

---

### COMPOSITION DU COMITÉ

- Nathalie Legault, sexologue, présidente
- Sorely Marin, sexologue, vice-présidente
- Julie Rouleau, sexologue, administratrice

## // COMITÉ DE LA FORMATION DES SEXOLOGUES

Le comité de la formation a tenu deux réunions pendant l'exercice soit le 28 août 2016 et le 10 mars 2017.

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives de chaque instance, les questions relatives à la qualité de la formation des sexologues. Le comité a fait un suivi de l'avancement des travaux du projet de réforme du baccalauréat en sexologie et de l'avancement du projet de règlement sur les équivalences de l'Ordre. Comme les travaux se poursuivent, le comité n'a pas encore formulé d'avis ou de recommandations.

---

### MEMBRES DU COMITÉ

#### Présidente

- Isabelle Beaulieu, sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

#### Secrétaire

- Corine Fortier-Cyr, sexologue

- Josée Lafond, doyenne, Faculté des sciences humaines, UQAM, BCI
- Martin Blais, sexologue, responsable des programmes de maîtrise recherche-intervention et de doctorat en sexologie, département de sexologie, UQAM, BCI
- Marie-Claude Riopel, conseillère aux affaires universitaires, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

En plus des membres du comité de la formation, la présidente de l'Ordre ainsi que la directrice du département et les directrices des programmes de 1<sup>er</sup> et de cycle du Département de sexologie de l'UQAM ont été invitées à participer à ces rencontres.

## // RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

---

### RECONNAISSANCE DE DIPLÔME OU RECONNAISSANCE DE LA FORMATION

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme ou de la formation par une personne candidate qui a obtenu un diplôme ou une formation dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

## // DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

L'Ordre n'a délivré aucun permis temporaire et n'a reçu aucune demande de permis restrictifs ou spéciaux.

## // DÉLIVRANCE DES PERMIS OU DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

- L'Ordre a délivré 91 permis à des candidats possédant l'un des diplômes prévus aux lettres patentes de l'Ordre ainsi qu'au règlement sur les diplômes.
- L'Ordre, n'ayant pas de règlement en vertu du paragraphe q) de l'article 94, en vertu du paragraphe c.2) de l'article 93 du Code des professions, ne peut délivrer de permis sur permis.
- L'Ordre, n'ayant pas de règlement en vertu du paragraphe e) de l'article 94 du Code des professions, conformément à ces dispositions, ne peut délivrer de certificats de spécialiste.

### **Conclusion des travaux sur les arrangements en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM): Entente entre le Québec et la France.**

Les travaux entamés en 2015 avec le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) portant sur les ARM entre le Québec et la France se sont conclus pendant l'exercice. Comme la profession de sexologue ne constitue pas, en soi, une profession figurant au code de la santé publique en France et qu'aucun titre de formation ne donne accès à une profession du même type, le MRIF a considéré qu'il n'était pas opportun pour l'OPSQ de conclure un ARM avec une autorité compétente française.

## // GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2017

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Assurance couvrant la pratique privée	398	3 000 000	3 000 000
En entreprise	202	3 000 000	3 000 000
Sans prime	45	3 000 000	3 000 000
Total	645		

## // COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS

Le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni 8 fois durant la période visée. Les travaux du comité ont porté essentiellement sur l'analyse des questionnaires d'autoévaluation complétés par les membres, la consultation des rapports d'inspection acheminés par l'inspecteur suite aux visites et l'envoi des recommandations aux membres inspectés. En marge des démarches concrètes pour la réalisation du programme annuel d'inspection, les membres du CIP, soucieux d'agir avec rigueur, ont pris le temps nécessaire à la discussion, la réflexion et à la mise en place de pratique d'inspection équitable, notamment concernant les suivis à effectuer auprès de certains membres inspectés.

**PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2016-2017**

Le programme d'inspection 2016-2017 prévoyait l'inspection de 80 sexologues, ciblés aléatoirement en fonction de leurs années de pratique, à l'exception d'une inspection qui provenait d'un signalement reçu du syndic. De ce nombre, 20 sexologues devaient recevoir la visite de l'inspecteur à leur domicile professionnel.

**RÉPARTITION DES QUESTIONNAIRES EN FONCTION DES ANNÉES DE PRATIQUE**

NOMBRE D'ANNÉES DE PRATIQUE	NOMBRE DE SEXOLOGUES PRÉVUS - SÉLECTION ALÉATOIRE	NOMBRE DE QUESTIONNAIRES ENVOYÉS - SÉLECTION ALÉATOIRE	NOMBRE D'INSPECTIONS COMPLÉTÉES
0-2 ans	5	5	5
3-10 ans	15	15	14
10-15 ans	15	16	16
15-20 ans	25	26	25
21 ans et plus	20	21	21
Totaux	80	83	81

**RÉPARTITION DES QUESTIONNAIRES ENVOYÉS PAR RÉGION**

RÉGIONS	NOMBRE DE QUESTIONNAIRES	RÉGIONS	NOMBRE DE QUESTIONNAIRES
01-Bas Saint-Laurent	4	10-Nord du Québec	0
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	11-Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	1
03-Capitale-Nationale	5	12-Chaudière-Appalaches	2
04-Mauricie	5	13-Laval	3
05-Estrie	1	14-Lanaudière	8
06-Montréal	21	15-Laurentides	5
07-Outaouais	3	16-Montérégie	16
08-Abitibi-Témiscamingue	2	17-Centre-du-Québec	4
09-Côte-Nord	1		

## RÉSULTATS D'ANALYSE

QUALITÉ DE LA PRATIQUE		PRÉCISIONS
Jugée conforme	41	
Occasion d'améliorations mineures	29	
Occasion d'améliorations mineures avec suivi court terme	4	Suivi court terme 3 mois ou moins
Besoin d'ajustements importants avec suivi à long terme	3	Suivi long terme 6 mois ou plus avec visite de relance possible
Total	77	Au 31 mars, les résultats de l'analyse de 4 inspections n'avaient pas encore été entérinés par le CIP (total de 81 inspections)

ACTIONS DU CIP		PRÉCISIONS
Visite au membres	21	Parmi les 21 visites, trois ont été effectuées suite à l'analyse des questionnaires et une a consistée en une visite de type formation pour l'embauche d'une nouvelle inspectrice.
Demande de clarifications /explications	8	Inclut les demandes d'explication supplémentaires quant aux réponses données au questionnaire (par téléphone ou courriel), demande d'envoi d'un dossier-client, demande visant à remplir de nouveau le questionnaire.
Suivi de rapport d'inspection	4	Inclut 3 suivis pour ajustements importants et 4 suivis de confirmation d'actions faites ou entreprises.
Inspection particulière	0	
Recommandations adressées au conseil d'administration	0	
Référence au syndic	0	

La majorité de recommandations (65%) émises par le CIP concerne l'environnement de travail et la tenue des dossiers. Pour l'environnement de travail, les recommandations concernent l'affichage du permis de sexologue et la disponibilité du Code de déontologie ainsi que du Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes. Pour la tenue des dossiers, les recommandations concernent notamment l'exclusion des données brutes, la signature après chaque note d'évolution, la tenue d'un registre des honoraires et la nomination d'un cessionnaire. À cet égard, le CIP a sensibilisé les sexologues inspectés à cette réalité en leur faisant parvenir un document explicatif sur la cessation d'exercice ainsi qu'un exemple d'entente de transfert de dossiers à signer avec un autre sexologue.

Les recommandations concernent les responsabilités et les conduites professionnelles dans une proportion de 20%. Ces recommandations visaient notamment l'indépendance professionnelle, le cadre en intervention, l'utilisation éthique des médias sociaux ainsi qu'une invitation à prendre connaissance de la réglementation et de la documentation que l'OPSQ met à la disposition de ses membres.

Le CIP conclut son programme annuel 2016-2017 sur une note positive. L'émission des nombreuses recommandations concernant la tenue des dossiers et les cabinets de consultation indique un besoin d'explication et de clarifications à ce sujet pour les sexologues. Aussi, les premières visites d'inspection se sont bien déroulées et les sexologues visités ont démontré une ouverture aux recommandations de l'inspecteur et un intérêt à bonifier leur pratique.

---

#### MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Annick Bourget, sexologue, secrétaire du comité
- Catherine-Sophie Bourdon-Gill, sexologue, présidente du comité
- Danielle Bédard, sexologue
- Julie Pelletier, sexologue
- Yanick Therrien, sexologue

#### Inspecteur

- Jamy Ryan, sexologue

## // COMITÉ SUR L'EXERCICE DE LA SEXOLOGIE

Le comité sur l'exercice de la sexologie a comme principal mandat de clarifier et orienter la pratique professionnelle en sexologie. Il veut, notamment, cerner le champ d'exercice et les activités réservées aux sexologues, les documenter et les expliquer aux membres de l'Ordre au moyen de guides explicatifs.

Les membres du comité se sont rencontrés à 3 reprises. Les travaux portant sur les lignes directrices pour l'évaluation du développement et du comportement sexuels ont été temporairement suspendus puisque des travaux interordres doivent se conclure avant la poursuite de ces activités pour le comité. Les membres de ce comité poursuivent leur participation aux travaux interordres portant sur les s'activités qui s'apparentent à la psychothérapie.

Les trois rencontres ont permis la conclusion et l'avancement d'autres travaux :

#### **Mise à jour de l'examen de français pour l'Office québécois de la langue française :**

L'Office québécois de la langue française a procédé à la mise à jour de son examen de français pour les demandeurs du permis de sexologue qui n'auraient pas une connaissance appropriée de la langue française. Comme demandé par l'OQLF, le comité a rédigé quatre scénarios, accompagnés de questions d'animation et présentant des situations fictives de client de sexologue.

**Meilleure définition de l'exercice de la sexologie :** Le comité a amorcé une réflexion sur l'exercice de la sexologie en fonction, notamment, des différents statuts de membre et en considérant les objectifs de l'inspection professionnelle et l'exercice illégal. Ces travaux se poursuivront en 2017-2018.

---

#### MEMBRES DU COMITÉ

- Lise Amyot, sexologue
- Annick Bourget, sexologue, coordonnatrice du comité
- Geneviève Brodeur, sexologue
- Martine Drapeau, sexologue
- Jamy Ryan, sexologue

## // COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Suite à la consultation des membres, le comité a retravaillé à deux reprises sur l'intégration des commentaires au Guide explicatif du Code de déontologie.

---

#### MEMBRES DU COMITÉ

- Annick Bourget, sexologue
- Michel Lemay, sexologue
- Léon Petit, sexologue

## // DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Le comité s'est rencontré à 12 reprises entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017. Les travaux du comité ont principalement porté sur la planification et l'organisation du premier colloque de l'OPSQ. Forts de cette première édition, les membres du comité ont amorcé dès janvier 2017 les travaux en prévision du colloque 2018 qui se tiendra à Québec.

La Norme de développement professionnel continu a été adoptée par le Conseil d'administration le 30 avril 2016 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2016. La première période de référence s'échelonne sur une période de 18 mois (octobre 2016 à mars 2018). Un guide explicatif a été préparé par l'Ordre et est accessible en ligne par le biais de l'Intranet. Le comité a clarifié certaines modalités générales et spécifiques liées à la norme de développement professionnel continu et de précise l'actualisation de ses mandats futurs.

---

### COLLOQUE ET FORMATIONS

Le premier colloque de l'OPSQ « Regards contemporains sur une sexualité diversifiée », tenu le 15 octobre 2016 à Ste-Adèle, a permis d'offrir une journée complète de formation à près de 175 participants sur des sujets sexologiques contemporains et diversifiés.

Une formation sur la tenue des dossiers a été conçue et offerte par l'Ordre. Au terme de l'année 2016-2017, cette formation a été donnée à 32 participants. Le calendrier prévoit la dispensation de cette formation à plusieurs dates dans différentes villes du Québec au cours de la prochaine année.

En prévision de l'entrée en vigueur du Règlement sur une activité de formation sur l'évaluation des troubles sexuels, l'Ordre a tenu le 6 octobre 2016 à l'UQAM une séance d'information visant à mettre en contexte le projet de Règlement et de mieux en comprendre les implications pour la pratique du sexologue.

---

### MEMBRES DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Annabelle Marsan, sexologue, chargée d'affaires professionnelles OPSQ, coordonnatrice du comité

- Isabelle Beauchesne, sexologue
- Lyanna Després, sexologue
- Vanessa Forgues, sexologue
- Valérie Morency, sexologue
- Mariève Talbot-Savignac, sexologue
- Sarah Tessier, sexologue, chargée d'affaires professionnelles

## // COMITÉ DU RÈGLEMENT SUR UNE ACTIVITÉ DE FORMATION POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES SEXUELS

Le Règlement sur une activité de formation pour l'évaluation des troubles sexuels est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2017. Un comité constitué d'une secrétaire et de trois (3) sexologues a été mis en place pour l'étude des dossiers d'attestation. Au cours de la période visée, le comité s'est réuni à 3 reprises. Les travaux ont essentiellement porté sur la validation des outils et des critères d'analyse pour le traitement des demandes d'attestation puis, de façon plus concrète, à entreprendre le traitement des demandes d'attestation.

Pendant l'exercice, l'Ordre a répondu à plus de 60 courriels et appels téléphoniques portant sur le Règlement, la demande d'attestation ou les deux. Depuis, l'Ordre continue d'assurer un accompagnement aux sexologues dans la mise en place du Règlement et de l'ajustement de leur pratique professionnelle. Un document question-réponse a été publié en décembre 2016 et mis à jour en mars 2017.

---

### MEMBRES DU COMITÉ

- Annabelle Marsan, sexologue, secrétaire du comité
- Magalie Bélanger, sexologue
- Joanie Heppell, sexologue
- Pascale Robitaille, sexologue

## // RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, le Bureau du syndic a reçu 17 nouvelles demandes provenant du public ou de membres, alors que huit autres dossiers avaient été ouverts pendant l'année précédente, pour un total de 25 dossiers dans lesquels il y a eu des interventions pendant l'année.

**TABLEAU 1 : BILAN DES DOSSIERS OUVERTS DURANT LA PÉRIODE VISÉE**

Dossier ouverts pendant l'année précédente	8
Dossiers ouverts durant la période	17
Dossiers fermés durant la période	16
Dossier actif au 1 <sup>er</sup> avril 2017	9
Total de dossiers traités en 2016-2017	25
Nombre de membres visés par ces dossiers	18

Certains professionnels ont fait l'objet de plus d'une demande d'enquête puisque ces 25 dossiers concernent 18 sexologues. De plus, les demandes d'enquête proviennent autant de clients (12) que de professionnels (13), cette dernière catégorie incluant des sexologues. En outre, parmi les 25 dossiers dans lesquels il y a eu intervention pendant l'année, 16 dossiers ont été fermés alors que 9 demeurent actifs à la fin de la période visée par ce rapport.

Au cours de la dernière année, deux dossiers ont fait l'objet d'une plainte déposée devant le Conseil de discipline.

**TABLEAU 2 : MOTIFS PRINCIPAUX\* DES DEMANDES REÇUES AU COURS DE LA PÉRIODE (CODES ET RÈGLEMENTS)**

Qualité d'exercice et/ou des services rendus	7
Reçus non remis aux clients ou reçus de complaisance	2
Déclarations publiques/médias	4
Honoraires	5
Renseignement de nature confidentielle	1
Conflit d'intérêts et/ou de rôles	6
Refus de consultation de dossier	2
Exercice illégal d'activités réservées à un autre ordre professionnel	1
Titre de sexologue et psychothérapeute	1
Fermeture en raison de non-collaboration de la personne qui a demandé l'enquête	1
Dossiers devant être transférés à une autre instance	3

\* Un dossier peut contenir plus d'un motif.

### CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Parmi les dossiers traités par le bureau du syndic pendant l'exercice, 3 ont fait l'objet d'une conciliation de comptes.

### BUREAU DU SYNDIC

- Francine Michaud, sexologue, syndique,
- Francis Laroche, sexologue, syndic adjoint, depuis mai 2016,
- Martine Drapeau, sexologue, syndique adjointe jusqu'au 20 décembre 2016.
- Geneviève Labelle, sexologue, syndique ad hoc depuis janvier 2017

## // COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Au cours de l'exercice, le comité de révision n'a tenu aucune réunion et n'a reçu aucune demande d'avis.

### COMPOSITION DU COMITÉ

#### Présidente

- Marie-Andrée Bossé, sexologue

#### Membres

- François Gastonguay, sexologue
- Suzie Matteau, Sexologue
- Renée O'Dwyer (membre nommé parmi les administrateurs nommés de l'Office des professions du Québec)

#### Substitut

- Mariette Lemieux-Lanthier (membre nommé à partir de la liste de l'Office des professions du Québec)

## // CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au code.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire et aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre ne fut rendue.

Pendant l'exercice, une plainte a été portée par la syndique, dont l'audience aura lieu pendant le prochain exercice. Le conseil de discipline n'a tenu aucune audience, n'a rendu aucune décision et aucune décision n'a été porté en appel au Tribunal des professions.

### COMPOSITION DU CONSEIL :

Le conseil de discipline est présidé par un président désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline. Ce conseil est également composé des membres suivants :

- Roch Bouchard, sexologue
- Éric Charland, sexologue
- Anne Dallaire, sexologue
- Geneviève Despatie, sexologue
- Pierre Junior Lefebvre, sexologue
- Gina Rubini, sexologue
- M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée, avocate, assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline.

La secrétaire du conseil de discipline,

- M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée, avocate

## // EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE

### USURPATION DU TITRE

Dossier actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2016	9
Dossiers ouverts en 2016-2017	16
Total	25
Enquêtes complétées	12
Dossiers en cours	13

Aucune enquête pour exercice illégal n'a été complétée pendant l'exercice.

Aucune poursuite pénale n'a été intentée.

//

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## NOMBRES DE PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

STATUT	NOMBRE
Régulier	67
Régulier aux études à temps plein	1
Régulier - rabais inactif	1
Nouveaux diplômés	22
Retraités	3
<b>Total</b>	<b>91</b>

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU  
PAR CATÉGORIE À LA FIN DE LA PÉRIODE ET SELON  
LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

STATUT	NOMBRE	MONTANT
Régulier	571	525 \$
Régulier - rabais aux études à temps pleins	20	275 \$
Régulier - rabais inactif	29	275 \$
Nouveaux diplômés	17	325 \$
Retraités	8	175 \$
<b>Total</b>	<b>645</b>	<b>-</b>

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2017  
SELON LA RÉGION DU DOMICILE PROFESSIONNEL

RÉGION	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	8	1,2
Saguenay Lac-Saint-Jean	9	1,4
Capitale-Nationale	35	5,4
Mauricie	13	2
Estrie	18	2,8
Montréal	250	38,8
Outaouais	13	2
Abitibi-Témiscamingue	6	0,9
Côte-Nord	1	0,2
Nord-Du-Québec	4	0,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	0,6
Chaudière-Appalaches	12	1,9
Laval	39	6
Lanaudière	47	7,3
Laurentides	51	7,9
Montérégie	112	17,4
Centre-Du-Québec	9	1,4
Hord-Du-Québec	14	2,2
	<b>645</b>	<b>100 %</b>

---

**NOMBRES D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU**

<b>STATUT</b>	<b>NOMBRE</b>
Total des inscriptions	645
Premières inscriptions	58
Radiation pour non-paiement de la cotisation	52
Nombre de réinscription	14

---

**MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU  
À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE**

Homme: 67      Femmes: 578

---

**RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ  
AU 31 MARS 2017**

L'Ordre n'a pas encore adopté de règlement régissant l'exercice en société pour ses membres. Les travaux devraient s'amorcer au prochain exercice.

---

**NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU  
AVEC LIMITATION OU SUSPENSION**

Aucun membre n'a été inscrit avec limitation ou suspension du droit d'exercer les activités professionnelles.

//

# ÉTATS FINANCIERS

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### AUX MEMBRES DE ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

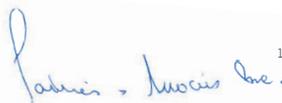
Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion

Le 25 août 2017

**Poirier & Associés Inc.**  
Société de comptables professionnels agréés

<sup>1</sup>Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

## ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Page 3

	2017	2016
<b>Produits</b>		
Cotisations	313 548 \$	300 781 \$
Étude de dossiers et administration (annexe A)	25 699	35 205
Subventions (annexe B)	-	23 183
Revenus publicitaires	10 734	3 657
Formation continue	1 530	10 974
Intérêts	3 169	2 639
Colloque	15 416	-
Autres	3 550	416
	<b>373 646</b>	<b>376 855</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales (annexe C)	176 547	185 198
Contribution professionnelle	6 986	6 560
Inspection professionnelle (annexe D)	8 297	2 101
Syndics (annexe E)	83 893	41 899
Promotion et communications (annexe F)	9 637	12 533
Administrateurs et mandataires (annexe G)	49 385	49 096
Gestion et soutien (annexe H)	64 662	74 010
Formation continue (annexe I)	2 068	7 799
Colloque (annexe J)	12 177	-
	<b>413 652</b>	<b>379 196</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges avant résultats du fonds de stabilisation d'assurance responsabilité</b>	<b>(40 006)</b>	<b>(2 341)</b>
<b>Fonds de stabilisation d'assurance responsabilité</b>		
Ristournes	17 058	15 583
Intérêts	122	57
	<b>17 180</b>	<b>15 640</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(22 826) \$</b>	<b>13 299 \$</b>

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

Page 4

	Immobilisations	Prévention d'assurance responsabilité	Stabilisation d'assurance responsabilité	Non affectés	2017 Total	2016 Total
<b>Solde au début</b>	7 581 \$	-	34 909 \$	159 370 \$	201 860 \$	188 561 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	-	17 180	(40 006)	(22 826)	13 299
Affectations d'origine interne	-	2 089	(2 089)	-	-	-
Amortissement des immobilisations	(2 084)	-	-	2 084	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>5 497 \$</b>	<b>2 089 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>121 448 \$</b>	<b>179 034 \$</b>	<b>201 860 \$</b>

## ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2017

Page 5

	2017	2016
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	444 419 \$	323 016 \$
Dépôts à terme (note 3)	100 000	100 000
Débiteurs (note 4)	22 359	21 783
Charges payées d'avance	3 675	6 400
	<b>570 453</b>	451 199
Immobilisations (note 6)	5 497	7 581
Fonds de stabilisation des primes (note 5)	35 030	19 326
	<b>610 980 \$</b>	478 106 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	152 852 \$	108 371 \$
Produits reportés	279 094	167 875
	<b>431 946</b>	276 246
<b>Solde de fonds</b>		
Immobilisations	5 497	7 581
Stabilisation d'assurance responsabilité	50 000	34 909
Prévention d'assurance responsabilité	2 089	-
Non affectés	121 448	159 370
	<b>179 034</b>	201 860
	<b>610 980 \$</b>	478 106 \$

Pour le conseil d'administration,

Mathalie Spautt, administrateur

Sorely Marin, administrateur

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

Page 6

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<b>(22 826) \$</b>	13 299 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	<b>2 084</b>	3 147
	<b>(20 742)</b>	16 446
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	<b>157 849</b>	87 631
	<b>137 107</b>	104 077
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition des dépôts à terme	-	(100 000)
Acquisition du fonds de stabilisation des primes d'assurance	<b>(15 704)</b>	(15 640)
	<b>(15 704)</b>	(115 640)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>121 403</b>	(11 563)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>323 016</b>	334 579
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>444 419 \$</b>	323 016 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

Page 7

---

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec a été fondé le 25 septembre 2013 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services en sexologie offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de l'usurpation de titre et de la pratique illégale.

### 2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte les activités courantes de l'Ordre. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût non amorti des immobilisations est présenté dans le fonds d'immobilisations.

Le fonds de stabilisation d'assurance responsabilité regroupe les ristournes et intérêts reçus dans le cadre d'une convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle survenue entre l'organisme et son assureur.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations amortissables.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017****Page 8****2. Principales méthodes comptables (suite)****Comptabilisation des apports**

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

**Instruments financiers***Évaluation des instruments financiers*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes-clients et autres créances.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2017

Page 9

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Instruments financiers (suite)**

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

**3. Dépôts à terme**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
1,80 %, échéant en mai 2017	50 000 \$	50 000 \$
1,46 %, échéant en octobre 2017	50 000	50 000
	<b>100 000 \$</b>	<b>100 000 \$</b>

**4. Débiteurs**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Clients	3 846 \$	5 560 \$
Intérêts courus	1 455	640
Ristourne à recevoir	17 058	15 583
	<b>22 359 \$</b>	<b>21 783 \$</b>

**5. Fonds de stabilisation des primes**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Fonds de stabilisation des primes, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	35 030 \$	19 326 \$

## ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

Page 10

**6. Immobilisations**

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	3 060 \$	1 527 \$	1 533 \$	1 917 \$
Équipement informatique	12 843	8 879	3 964	5 664
	<b>15 903 \$</b>	<b>10 406 \$</b>	<b>5 497 \$</b>	<b>7 581 \$</b>

**7. Crédoiteurs**

	2017	2016
Fournisseurs	12 336 \$	10 454 \$
Charges courues	10 242	9 250
Salaires et vacances	33 269	25 031
Taxes à la consommation	34 328	20 844
Déductions à la source	-	2 186
Office des professions du Québec	13 973	8 775
Assurances responsabilité des membres	48 704	31 831
	<b>152 852 \$</b>	<b>108 371 \$</b>

**8. Engagements contractuels**

L'engagement pris par l'Ordre en vertu d'un bail, venant à échéance en août 2018, totalise 28 314 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2018	19 921 \$
2019	8 393
	<b>28 314 \$</b>

**9. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

# ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

Page 11

---

### 10. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément au Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, pour l'exercice 2016-2017, le salaire de la présidente incluant les avantages sociaux est de 35 493 \$, celui de la directrice générale et secrétaire est de 78 026 \$. Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 200 \$ par réunion du conseil d'administration. Leur participation aux comités statutaires de l'Ordre (comité de finances, audits et ressources humaines, comité de gouvernance et comité d'évaluation) est bénévole.

### 11. Office des professions et assurance responsabilité

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, l'Ordre a perçu auprès de ses membres des cotisations pour l'Office des professions du Québec et pour l'assurance responsabilité. Ces cotisations représentent respectivement 16 996 \$ et 60 962 \$. Puisque l'Ordre agit en tant que mandataire, aucun produit et aucune charge n'ont été constatés dans les états financiers.

### 12. Instruments financiers

#### Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes-clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

Page 12

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Annexe A</b>		
<b>Étude de dossiers et administration</b>		
Étude de dossiers et administration	11 749 \$	14 695 \$
Droits d'entrée	13 950	20 510
	<b>25 699 \$</b>	<b>35 205 \$</b>

**Annexe B****Subventions**

Subvention pour frais de démarrage du RPSQ	- \$	15 833 \$
Autres subventions	-	7 350
	<b>- \$</b>	<b>23 183 \$</b>

**Annexe C****Salaires et charges sociales**

Salaires	159 313 \$	167 110 \$
Charges sociales	17 234	18 088
	<b>176 547 \$</b>	<b>185 198 \$</b>

**Annexe D****Inspection professionnelle**

Honoraires	7 757 \$	1 900 \$
Déplacements et séjour	540	201
	<b>8 297 \$</b>	<b>2 101 \$</b>

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

Page 13

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Annexe E</b>		
<b>Syndics</b>		
Salaires	56 446 \$	25 278 \$
Charges sociales	5 655	1 985
Honoraires juridiques	18 755	12 168
Déplacements	2 216	905
Divers	821	1 563
	<b>83 893 \$</b>	<b>41 899 \$</b>

**Annexe F****Promotion et communications**

Honoraires professionnels	- \$	663 \$
Rapport annuel	3 680	3 905
Site internet	4 610	3 208
Publicité	200	3 075
Image de marque	781	878
Représentation	366	784
Divers	-	20
	<b>9 637 \$</b>	<b>12 533 \$</b>

**Annexe G****Administrateurs et mandataires**

Présidence	35 493 \$	34 283 \$
Charges sociales	3 587	2 101
Réunions du conseil d'administration	6 428	8 283
Déplacements et représentation	3 851	4 405
Divers	26	24
	<b>49 385 \$</b>	<b>49 096 \$</b>

**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

Page 14

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Annexe H</b>		
<b>Gestion et soutien</b>		
Déplacements et représentation	784 \$	2 362 \$
Site intranet et base de données	1 431	3 047
Papeterie, impression et fournitures	5 050	3 478
Frais d'envois	1 526	1 282
Télécommunications	3 239	2 421
Loyer	21 224	20 293
Entretien informatique	1 243	1 598
Assurances et taxes	1 321	1 322
Honoraires professionnels	8 980	22 748
Perfectionnement	7 640	4 194
Divers	730	790
Intérêts et frais bancaires	9 410	7 328
Amortissement des immobilisations	2 084	3 147
	<b>64 662 \$</b>	<b>74 010 \$</b>

**Annexe I****Formation continue**

Frais généraux	922 \$	1 281 \$
Honoraires de formations	875	5 750
Déplacements	271	768
	<b>2 068 \$</b>	<b>7 799 \$</b>

**Annexe J****Colloque**

Divers	12 177 \$	- \$
--------	-----------	------





ORDRE PROFESSIONNEL DES  
SEXOLOGUES DU QUÉBEC

//

4126, rue Saint-Denis, suite 300  
Montréal (Québec) H2W 2M5

T. 438.386.6777 | [info@opsq.org](mailto:info@opsq.org)

[www.opsq.org](http://www.opsq.org)

//

Éditeur : OPSQ

Photos : Julie Soto

Conception et réalisation graphique : Tom & Tom